

PROCÈS VERBAL

Du Conseil Municipal du

05 juillet 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le cinq juillet à dix-neuf heures et trente-neuf minutes, les membres du Conseil Municipal dûment convoqués le premier juillet deux mille vingt-quatre, se sont réunis à la salle des fêtes de la Commune, sous la présidence de Monsieur Arnaud DENORMANDIE, Maire.

Date d'affichage : 1^{er} juillet 2024

Nombre de conseillers en exercice : 11	Présents : 9	Votants : 9
Présents	DENORMANDIE Arnaud, BOUQUIN Nicolas, BOUSSARD Julien, COURREAU Claire, FOISEL Michel, JÜRGING Christiane, NICOLET Fanny, QUILICI Sandrine, SAULNIER Franck.	
Absents excusés	BAILLY Philippe, BOUSSARD Julien jusqu'à 19h44, COURREAU Claire jusqu'à 19h44, PLANTUREUX Vincent.	
Procurations		
Secrétaire	JÜRGING Christiane.	

La séance débute à 19 h 39.

ORDRE DU JOUR :

- Désignation du secrétaire de séance,
- Approbation du précédent procès-verbal en date du 17 mai 2024,
- Validation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable,
- PLUi – Débat sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PPAD),
- Modification des statuts de la Communauté de Communes du Val de Bouzanne,
- Contrat de vérification des installations électriques de la Mairie et de l'Église,
- Contrat de maintenance et d'entretien de l'installation campanaire (Clocher et horloge de l'Église),
- Achat de vaisselle pour la Salle des fêtes « Jenny de Vasson »,
- Achat de tables et de chariots de rangement,
- Décisions du maire

Désignation du secrétaire de séance :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **DÉSIGNE**, Madame JÜRGING Christiane secrétaire de séance.

POUR : 7	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
----------	------------	----------------

Approbation du Procès-Verbal du dernier Conseil Municipal :

Lecture faite, aucune observation n'est soulevée et l'Assemblée **APPROUVE**, à l'unanimité, le Procès-Verbal du 17 mai 2024.

POUR : 7

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Validation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable :

Monsieur le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par ses articles D.2224-1 à D.2224-5, de réaliser un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'Alimentation en Eau Potable.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 6 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Monsieur le Maire laisse la parole à Monsieur FOISEL Michel. Il remarque une augmentation générale de la consommation d'eau. Les agriculteurs ont dû puiser sur le circuit d'eau potable pour palier à l'assèchement des cours et des réserves d'eau.

Monsieur BOUQUIN Nicolas précise que la Commune est alimentée par le captage situé au lieu-dit « Les Sadets » à Sarzay et compte 181 compteurs maison / 37 compteurs champ. Il remarque que les exportations (vente d'eau aux autres communes) sont moins élevées que l'année dernière.

Monsieur FOISEL Michel souligne que les tarifs ont également évolués passant de 66,00 à 69,00 euros pour l'abonnement annuel maison soit environ +5%. Malgré les recettes en hausses (+25 %), le Syndicat doit faire face à l'augmentation de ses charges.

Arrivées à 19h44 de Madame COURREAU Claire et de Monsieur BOUSSARD Julien.

Monsieur BOUQUIN Nicolas cite l'exemple du Syndicat Intercommunal des Eaux de l'Auzon qui, pour diminuer le coût de l'électricité nécessaire au fonctionnement de ses pompes de captage, a installé des panneaux photovoltaïques.

Le montant des travaux de réfection du réseau d'eau est faible et les fuites sont peu nombreuses. Il est précisé qu'une grosse fuite a quand même eu lieu l'année dernière car il est parfois difficile de les identifier.

Il informe également que l'exploitation d'un nouveau forage va être mis en place.

L'ensemble des membres juge le Syndicat des Eaux de la Couarde bien géré.

Après lecture de ce rapport et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, **ADOpte** le rapport sur le prix et la qualité du service public d'Alimentation en Eau Potable de l'année 2023 établi par le Syndicat des Eaux de la Couarde.

POUR : 9

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

PLUi – Débat sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PPAD) :

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Communautaire est en charge de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi).

L'article L 151-2 du code de l'Urbanisme établit que le PLUi comporte un Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) qui définit les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques.

Conformément à l'article L 153-12 du Code de l'Urbanisme, les orientations générales du PADD doivent être soumises au débat du Conseil Municipal, au plus tard deux mois avant l'examen du projet du Plan Local d'Urbanisme.

Monsieur FOISEL Michel rappelle que ce document est important car il est opposable aux tiers. Il est aussi le premier document du PLUi.

Monsieur le Maire expose le calendrier suivant :

- Fin septembre, des réunions publiques auront lieu par bloc de commune,
- Courant octobre, les plans seront mis à la disposition du public pour consultation et éventuellement émission de contestations,
- En novembre, interviendra l'examen des requêtes et des contestations.

Monsieur le Maire expose le projet de PADD avec ses trois objectifs :

- Objectif 1 - Développer l'emploi local :
 - Poursuivre le développement d'une offre foncière en lien avec l'armature territoriale
 - Accompagner le développement des nouvelles formes de travail
 - Permettre le développement de l'artisanat et du commerce au sein des bourgs
 - Accompagner les évolutions de l'agriculture
 - Développer l'activité touristique
- Objectif 2 – Offrir un cadre de vie de qualité respectueux du bocage :
 - Proposer une offre foncière et immobilière adaptée
 - Mettre en valeur l'identité et la singularité du territoire
- Objectif 3 – Préparer le territoire aux événements climatiques extrêmes :
 - Accompagner la transition écologique
 - Atténuer les effets des changements climatiques
 - Adapter le territoire aux changements climatiques

Monsieur la Maire explique que l'objectif 3 a suscité beaucoup de discussions lors des réunions de conception. Il déplore les remises en question incessantes déclenchées soit par un souci du détail ou soit par l'intégration de cas particuliers. Il est d'accord sur le principe qu'il ne faut pas faire n'importe quoi sur le territoire mais ne souhaite pas que cela soit réglementé de façon excessive.

Monsieur FOISEL Michel reste attaché à ce que les terrains agricoles restent inconstructibles. Il est primordial de favoriser au maximum l'installation des ménages sur les biens existants et inoccupés.

Monsieur BOUSSARD Julien remarque que rien n'est mis en place pour favoriser la reprise des logements vacants. Dans son secteur d'habitation, il observe des biens abandonnés qui se dégradent de plus en plus chaque année. Monsieur le Maire et Monsieur BOUQUIN Nicolas expliquent qu'une taxe supplémentaire a été mise en place pour inciter les propriétaires à vendre ou à louer. Cependant, cela reste difficile compte tenu de la conjoncture actuelle.

Monsieur FOISEL Michel propose de taxer plus fortement pour stimuler les reprises et éviter d'imposer au voisinage les biens en état de ruine.

Il ressort que ce PPAD doit favoriser, en priorité, la reprise des logements vacants et délaissés à la construction nouvelle et que les terrains à vocation agricole doivent être préservés de la construction.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, :

- **DÉCLARE** avoir pris connaissance des orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables,
- **DÉCLARE** avoir débattu sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables,

POUR : 9	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
----------	------------	----------------

Modification des statuts de la Communauté de Communes du Val de Bouzanne :

Monsieur le Maire informe les membres de l'Assemblée que, suite à la présentation au Contrôle de Légalité de la délibération modifiant les statuts de la Communauté de Communes du Val de Bouzanne du 18 octobre 2023, il est apparu que la composition du Conseil Communautaire était erronée.

Une nouvelle délibération en date du 21 décembre rectifie cette erreur. Il est mentionné que le Conseil Communautaire passe de 26 à 28 membres. De plus, la décision de retirer des statuts de la Communauté de Communes du Val de Bouzanne la compétence « Politique du Logement et du cadre de vie- assistance, conseil et suivi dans le cadre des opérations d'actions collectives en faveur de l'habitat : OPAH, PLH » est maintenue. Pour information, Monsieur le Maire précise que cette compétence revient désormais au Syndicat Mixte du Pays de la Châtre en Berry.

Il convient donc de valider les nouveaux statuts.

Le Conseil Municipal, ayant pris connaissance de la délibération du Conseil Communautaire du 21 décembre 2023 décidant de modifier les statuts de la Communauté de Commune du Val de Bouzanne et, après en avoir délibéré ; à l'unanimité des membres présents, :

- **ACCEPTE** la modification des statuts comportant le retrait d'une compétence et la mise à jour de la composition du Conseil Communautaire,
- **APPROUVE** les statuts annexés à la présente délibération du Conseil Municipal.

POUR : 9	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
----------	------------	----------------

Contrat de vérification des installations électriques de la Mairie et de l'Église :

Monsieur le Maire rappelle qu'une vérification des installations électriques de la Salle des Fêtes « Jenny de Vasson » est réalisée chaque année. Il a été remarqué que la Mairie et l'Église n'y étaient pas soumises. Après vérification auprès de l'assurance de la Commune, il est nécessaire de la réaliser sur ces deux autres bâtiments publics.

Monsieur BOUQUIN Nicolas demande s'il n'est pas aussi obligatoire de réaliser une vérification périodique sur les installations électriques du Local Technique. Monsieur le Maire doit se renseigner.

En attendant, il présente le devis de l'entreprise SOCOTEC, en charge de l'actuel contrat de maintenance de la Salle des Fêtes.

Désignation missions	Périodicité	Coût TTC
Vérification périodique des installations électriques MAIRIE 100 m ²	Initiale	352,80 €
	Annuelle	200,40 €
Vérification périodique des installations électriques ÉGLISE 200 m ²	Initiale	352,80 €
	Annuelle	200,40 €
Frais de gestion		60,00 €

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- **ACCEPTE** le contrat de vérification des installations électriques de l'entreprise SOCOTEC,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier,
- **DIT** que les dépenses sont inscrites au budget 2024.

POUR : 9

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Contrat de maintenance et d'entretien de l'installation campanaire (Clocher et horloge de l'Église) :

Monsieur le Maire explique que l'entreprise en charge de la maintenance et de l'entretien de l'horloge et des cloches de l'Église a cessé son activité fin 2023. Il convient donc de choisir un nouveau prestataire.

Il présente les devis reçus :

Désignation missions	MAMIAS 16 rue de derrière la Montagne 77500 CHELLES	BODET Campanaire SAS 19 rue de la Fontaine CS 30001 49340 TRÉMENTINES
Déplacements Vérification des installations campanaires Entretien des installations	330,00 € TTC par an	228,00 € TTC par an

Monsieur le Maire reste attaché à l'entrepreneuriat local. L'entreprise BODET, siégeant dans le Loiret, à ses faveurs.

Monsieur BOUQUIN Nicolas demande des précisions quant aux prestations proposées par chacun. Il souhaiterait que le détail apparaisse à la présentation. Monsieur le Maire affiche le détail de chaque devis.

Monsieur BOUQUIN Nicolas demande quelle entreprise est venue voir les installations. Monsieur le Maire répond que seule l'entreprise BODET Campanaire s'est déplacée pour adapter son devis.

Monsieur FOISEL Michel demande si la maintenance peut se faire à distance. Monsieur BOUQUIN Nicolas l'informe que cela n'est pas possible.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- **ACCEPTE** le contrat de maintenance et d'entretien des campanaires de l'Église de l'entreprise BODET Campanaire SAS siégeant 19 rue de la Fontaine CS 30001 49340 TRÉMENTINES,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier,
- **DIT** que les dépenses sont inscrites au budget 2024.

POUR : 9	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
----------	------------	----------------

Achat de vaisselle pour la Salle des fêtes « Jenny de Vasson » :

Monsieur le Maire souhaiterait que la vaisselle de la Salle des Fêtes « Jenny de Vasson » soit remplacée dans sa totalité. Il manque certaine pièce notamment des couverts, des verres et des pichets.

Il propose les devis suivants :

	UGAP	Decho Centre	HENRI Julien
Vaisselle	2 679,98 €	2 442,49 €	2 951,02 €
Boites de rangement	-	665,80 €	684,24 €
TOTAL	-	3 108,29 €	3 635,26 €

Monsieur le Maire explique que la quantité de vaisselle est adaptée à 96 personnes. Il est prévu un peu plus de couverts pour pallier les pertes et permettre le service. Des boîtes de rangement sont prévues pour faciliter le rangement et le comptage lors des états des lieux. La société HENRY JULIEN provient d'une plateforme internet, tandis que celui de DECHO CENTRE est basée à Montluçon dans l'Allier. Actuellement, aucun état des lieux entrant/sortant n'étant réalisé, Monsieur SAULNIER Franck trouve inutile d'acheter de la nouvelle vaisselle.

Monsieur le Maire répond qu'il souhaite, pour cela, faire acquisition d'un système de rangement par boîte. Le comptage en sera facilité. Ce système permettra également d'éviter la casse.

Monsieur SAULNIER Franck avoue que ce genre de boîte est bien pratique pour les verres mais pas pour les assiettes. Il préfère que ces dernières continuent à être stockées dans le placard actuel.

Monsieur FOISEL Michel fait remarquer que, bien souvent, la vaisselle est louée indépendamment de la salle des fêtes. Monsieur SAULNIER Franck ajoute que deux entreprises réalisant cette prestation sont même implantées sur Châteauroux. Lors de la location, il suffit de prévenir les personnes dès le début pour qu'elles prennent leurs dispositions.

Monsieur le Maire propose de revoir, avec Monsieur SAULNIER Franck, le devis de DECHO CENTRE.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité des membres présents, **DÉCIDE** de reporter cette délibération à une prochaine séance.

POUR : 9	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
----------	------------	----------------

Achat de tables et de chariots de rangement :

Monsieur le Maire explique que les tables actuelles de la Salle des Fêtes « Jenny de Vasson » sont vétustes et lourdes. De plus, il n'en reste plus que 15 d'utilisables. Il souhaite proposer également l'acquisition de tables rondes de diamètre 180 pour les réceptions de fin d'année ainsi que deux chariots de rangement.

Il présente les devis suivants pour :

	SEDI Equipement	HENRI Ju- lien	ALTRAD VAD Collectivités
TABLES RECT. Noire 183x76cm Ep. 5,1 cm	30 pièces + 2 chariots	25 pièces 2 495,76 €	25 pièces 2 728,50 €
2 CHARIOTS	3 614,04 €	816,00 €	766,80 €
Sous TOTAL	3 614,04 €	3 311,76 €	3 495,30 €
TABLES RONDES Gris Ø 180cm Ep.5,1cm	1 465,50 € (5 pièces)	-	3 098,40 € (10 pièces)
TOTAL devis	5 079,54 €	-	6 593,70 €

Monsieur SAULNIER Franck veut qu'un devis soit réalisé par le commercial de la société DECHO CENTRE.

Monsieur le Maire propose d'ajourner ce point.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité des membres présents, **DÉCIDE** de reporter cette délibération à une prochaine séance.

POUR : 9

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Décisions du Maire :

Monsieur le Maire informe que, dans le cadre de ses délégations attribuées par le Conseil Municipal, il a décidé l'achat d'une nouvelle débroussailleuse thermique auprès de l'entreprise MATENOR – Equipements de Jardin – 6 rue des Mirebeaux – 36400 LA CHÂTRE pour un montant s'élevant à 681,18 euros TTC. L'achat est intervenu suite à une panne de l'ancien outil.

QUESTIONS DIVERSES

Nouvelle personne au service technique :

Monsieur le Maire explique qu'une personne a rejoint les agents techniques récemment. Elle effectue ce service dans le cadre d'un travail d'intérêt général.

Consigne de sécurité :

Monsieur BOUQUIN Nicolas fait savoir qu'il souhaite que Monsieur le Maire rappelle les consignes de sécurité lors des interventions des agents techniques sur les voies routières notamment sur le port de gilet et la mise en place de panneaux de signalisation annonçant des travaux sur la voie. Monsieur le Maire informe qu'il réalisera une note de service dans ce sens.

Élections Législatives :

Monsieur le Maire rappelle le planning des permanences de la tenue du bureau de vote pour le second tour des Élections Législatives. Il revient sur le sujet des procurations tardives en expliquant que celles-ci doivent être inscrites sur le Répertoire Électoral Unique (REU) pour être validées. En cas de doute, il invite les assesseurs tenant le bureau de vote à le contacter.

Transfert obligatoire de la compétence « assainissement » à la Communauté de Commune du Val de Bouzanne :

Jusqu'à présent les communes pouvaient, par dérogation, s'opposer au transfert de la compétence « assainissement collectif » et « eau ». Au 1^{er} janvier 2026, il devient obligatoire.

Dans cet optique la Communauté de Communes du Val de Bouzanne doit réaliser un état des lieux de l'assainissement collectif dans chaque commune membre afin de déterminer ce qui doit et peut être transféré (budget, dettes, patrimoine, personnels, contrat de maintenance,...). Un bureau d'étude se chargera de collecter et de synthétiser les données transmises par les communes.

Monsieur le Maire explique que le principal problème de la Commune de FOUGEROLLES est qu'elle n'a pas de budget annexe « assainissement » propre.

Feux d'artifice du 04 août 2024 :

Le feu d'artifice sera tiré derrière la Salle des Fêtes « Jenny de Vasson » lors de la Fête de la St Loup du 04 août 2024. Après discussion, la société en charge du tirage choisie reste la même que l'année dernière.

Fermages des terres communales :

Monsieur le Maire explique que les baux des terres agricoles « Les Riolères » et « Les Champs du Mitan » mises à disposition à la SAFER arrivent à échéance le 31 octobre 2024.

Il conviendra lors de la prochaine séance de définir les modalités de reconduction. A savoir que seules les terres « Les Champs du Mitan » peuvent être de nouveau mises à disposition à la SAFER par convention.

Bulletin Municipal n°13 :

Monsieur le Maire tient à remercier la commission communication pour ce nouveau bulletin qui met en lumière les réalisations communales et les manifestations passées et à venir sur notre territoire.

Concert / Fête publique « Les Saltimbanques » :

Monsieur le Maire félicite également les membres de la commission communication pour tout le travail d'organisation de la prochaine manifestation « Les Saltimbanques » qui aura lieu place de la Mairie le samedi 07 septembre 2024 à partir de 19h30.

Ce spectacle est subventionné en partie par le Département de l'Indre et la Région Centre Val de Loire dans le cadre de l'opération « Musique et Théâtre au Pays ».

La Fête de la Saint Loup :

Monsieur le Maire informe qu'il faudra demander des barrières supplémentaires pour assurer la sécurité auprès de la commune de NEUVY SAINT SÉPULCHRE.

Nouvelle aire de jeux :

Les travaux de la nouvelle aire de jeux ont débuté semaine 26. Les modules de jeux et de fitness ont été installés par l'entreprise SITE EQUIP. L'entreprise CARRAT PAYSAGE prendra le relais en réalisant l'aire de réception du portique, la clôture, l'aire de stationnement et le trottoir. Les plantations (arbres et arbustes) seront mises en place qu'à l'automne.

Course cycliste :

Comme l'an passé, la course cycliste aura lieu sur la Commune le 1^{er} septembre 2024. Il est prévu de raccourcir la durée globale à deux heures (de 15h00 à 17h00). Monsieur le Maire fait appel à toutes les personnes souhaitant être volontaires pour être signaleurs à s'inscrire auprès du secrétariat de la Mairie.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 21h10.

Le Maire
Arnaud DENORMANDIE




Le Secrétaire de Séance
Christiane JÜRGING



Affiché le 24/10/2024